

des conditions blessantes sur lesquelles leur dignité ne leur permet pas de déchoir.

Involontairement, vous donnez crédit à des calomnies dont mieux que personne vous connaissez le néant.

Nous ne transigerons jamais avec le pouvoir personnel, et nous répudions tous les compromis. La vraie discussion n'est pas là; vous le savez. La différence entre vous et nous est celle-ci: Vous voulez une gauche fermée, nous la voulons ouverte à quiconque revendiquera les libertés publiques sur le terrain où la gauche s'est placée de 1857 à 1869.

Nous restons donc toujours membres de la gauche; mais fidèles à ses traditions, nous ne pouvons plus faire partie de votre réunion.

Veillez agréer, cher collègue, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Barthélemy-Saint-Hilaire. — Bethmont. — De Choiseul. — Javal. — Lecesne. — Lefèvre-Pontalis. — Malzeviux. — Duc de Marmier. — E. Picard. — Rampont. — Rioulet. — Steenackers. — Wilson.

La Décentralisation, de Lyon, a annoncé ces jours-ci, comme un fait certain, que le Souverain-Pontife serait sur le point de couronner par une mesure énergique ses protestations si souvent et si vainement renouvelées contre la persécution russe en Pologne. Sa Sainteté aurait résolu de déclarer le royaume de Pologne Pays de mission. Ainsi, en pleine Europe, une nation catholique serait gouvernée par l'Eglise comme sont gouvernés les chrétiens en pays sauvages, en Cochinchine, au Japon, en pleine Cafrerie.

Si le Pape en vient à cette détermination douloureuse, croyez qu'il se trouvera des esprits forts pour se plaindre. De qui? Du czar! Non pas, vraiment, mais du Pape.

A ce moment, en effet, la presse philosophique est préoccupée d'un seul péril, du péril que le Concile fait courir à la liberté humaine; de là la ferveur des intrigues contre le Saint-Siège. Pas un politique, pas un libre penseur ne soupçonne qu'il y a là-bas, dans cette Europe constituée par l'Eglise, une confrérie moscovite s'amusant à mettre en pièces un peuple catholique, un peuple qu'on peut dire français par essence, français par ses affections, par ses souvenirs, par ses alliances, par toutes ses affinités; et cela se passe sans étonnement, comme une chose naturelle, équitable, tout à fait conforme aux aspirations et aux saintes convenances des civilisés.

Souhaitons que le Pape achève, comme on le dit, ses protestations. Le pape, en d'autres termes, a été le gardien de la liberté des nations; qu'il le soit encore, qu'il le soit toujours. Sans le Pape, le despotisme payen est prêt à renaître, et les doctrines qui travaillent à diminuer le Pape, sont les complices ou les auxiliaires du czar, à Pétersbourg et partout.

(Union)

A. Rouyé

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

On nous mande de Bruxelles, 8 juin :

Un arrêté royal révoque M. de Bayay de ses fonctions de procureur-général près la Cour d'appel et l'admet à faire valoir ses droits à une pension. — Le baron de Hody, procureur du Roi, à Bruxelles, est nommé chef de division au ministère de la Justice. — M. Delecourt, substitut du Procureur du Roi, est relevé de ses fonctions.

L'Impératrice, dès la première nouvelle de l'épouvantable incendie qui a eu lieu à Constantinople a envoyé 10,000 francs sur sa cassette particulière, pour faire face aux premiers besoins des victimes. M. le ministre des affaires étrangères a également envoyé 5,000 fr. qui recevront la même destination.

Les nouvelles d'Espagne gagnent en intérêt à mesure que la discussion qui s'est engagée devant les Cortès sur la loi relative à l'élection du souverain, approche de son dénouement.

La Chambre des députés a adopté l'amendement de M. Rojo Arias qui exige pour cette élection la moitié plus un de tous les

députés élus; ce second scrutin, auquel s'opposait le ministère, et contre lequel il a voté, a été tranché à une majorité de 137 voix contre 124, après une discussion qui n'a pas duré moins de six heures. On croit qu'une modification ministérielle sera la conséquence de ce vote.

Le duc de Montpensier a demandé un laissez-passer pour se rendre à Madrid.

Les anglais arrêtés par des brigands aux environs de Gibraltar ont été remis en liberté après avoir payé un rançon. Ces mêmes bandits, alléchés sans doute sur la façon dont leur première entreprise avait réussi ont tenté de s'emparer de deux officiers anglais. Mal leur en a pris; la garde civique est arrivée à propos pour leur faire lâcher prise; dans le combat, un des brigands a été blessé, un autre a été fait prisonnier. Le gouvernement espagnol d'accord avec le gouvernement anglais, prend des mesures énergiques contre le banditisme.

Bonne calinotade du Gaulois : On sait que les ordinations des prêtres, diacres, etc., ont lieu chaque année aux époques de grandes fêtes.

Cette année, à Saint-Sulpice, on fait l'ordination le jour de la Trinité.

Or, le Gaulois annonce tout au long qu'on va ordonner à Saint-Sulpice le clergé de la Trinité!

Un de nos correspondants parisiens nous raconte l'anecdote suivante, au sujet de la prétendue maladie de l'Empereur : Au bal de lundi chez l'Impératrice, un chambellan aurait dit à l'Empereur : — Je me réjouis de voir que l'indisposition dont Votre Majesté était atteinte n'a pas été de longue durée.

— Que voulez-vous dire, comte? demanda le Souverain.

— Mais le bruit courait aujourd'hui à la Bourse que V. M. avait souffert de douleurs rhumatismales.

— C'est possible, après tout, répondit Napoléon III; je n'ai pas encore lu les journaux du soir, il m'est donc permis d'ignorer ce détail.

Le Rappel rend compte d'un banquet fraternel qui a réuni toute la maçonnerie à Asnières. Au dessert, on a lu la rapsodie, encore inédite, de M. Victor Hugo : *Tarbo*, qui a fait jaillir, parat-il, de l'auditoire enthousiasmé, des torrents d'interruptions, de cris, de mots et d'invocations. Je désirerais savoir ce que j'allais entendre de sincère devant certains vers, ceux-ci par exemple

Quand l'ignote et terrifié reportant la nuit
Toute l'Europe accourt, grande et étendue;
Comme au pied de la digue une vague écumeuse
Devant les grandsiers pensifs de Sambre-et-Meuse,
C'est le peuple...

Grenadiers pensifs est une de ces perles qui démontrent surabondamment le danger de l'adjectif dans la poésie.

EDMOND DUVAL.

Enquête commerciale.

Séance du 3 juin.

M. Larivière, chef de la maison du Coin de Rue, à Paris, dépose que la mode est la principale cause des importations de tissus légers d'Angleterre. L'appât et la teinte des articles anglais sont préférables à l'appât et à la teinte de Roubaix. Sans diminuer ses achats à Roubaix, il a augmenté ses achats en Angleterre. Quant à la substitution des mousselines suisses brodées aux mousselines brochées de Saint-Quentin, le commerce revient à ces derniers tissus. Motifs qui engagent le commerce parisien à préférer, à prix égal, les étoffes anglaises aux tissus français.

D'après le déposant, la concurrence des produits et des maisons de commerce profite au consommateur. — M. Planche, président de la chambre syndicale des tissus, indique que la concurrence intérieure existait avant le traité de commerce, qu'en outre, les progrès industriels avaient déjà réduit progressivement les prix de manufactures. — Observation de M. Keller sur la mauvaise qualité des produits, et question sur l'extension des frais généraux des maisons de commerce, frais généraux qui pèsent sur le consommateur (loyer, publicité, étalage, etc.). — La réduction des prix des tissus de valeur égale depuis 1860 est, d'après M. Larivière, d'environ 10 0/0. — Ce chiffre est contesté par M. Giraudeau.

M. Hess indique que les cotons de l'Inde

ont été substitués en grande partie aux cotons d'Amérique, et ne peuvent donner des tissus de même qualité. M. Desseigny insiste sur sa question : L'abaissement du prix des manufactures a-t-il profité au consommateur? Réponse affirmative de MM. Larivière et Planche. — Réserve de M. Géliot, de la commission, sur les prix des tissus de coton. — Observation de M. Werlé sur les effets des progrès industriels indépendants des traités, et sur l'abaissement de la qualité résultant de la concurrence exagérée. — Confirmation de la part de MM. Planche et Giraudeau.

MM. Giraudeau, Larivière et Guillaumet parlent des progrès techniques réalisés dans la teinture et les apprêts.

M. Giraudeau, négociant importateur, à Paris, pense que le traité de commerce a provoqué à Roubaix une évolution favorable, non pas au fabricant et à l'ouvrier, mais aux négociants, parce que les prix d'achat se sont trouvés réduits.

L'industriel anglais a sur le manufacturier français l'avantage la spécialisation et des débouchés. M. Giraudeau pense qu'il est impossible d'empêcher la fraude, et qu'il faudrait substituer le droit spécifique au droit ad valorem dans la généralité des cas, ce qui protégerait l'article bon marché, lequel est surtout concurrencé par l'article anglais similaire.

M. Giraudeau estime la mésestimation à 10 0/0 à 12 0/0 sur le montant des droits, ce qui réduit la tarification de 10 0/0 à 9 0/0. M. Hess, fabricant à Paris, assure que certaines simiponations se font, sans fin d'entente, à raison de 6 à 7 0/0, tous droits payés.

M. Aimé, directeur général des douanes, rectifie une erreur de M. Hess, qui confond l'expertise en douane avec la constatation, au ministère du commerce, de la nature des matières premières importées. — M. Hess pense qu'il faudrait faire prêter serment aux importateurs. — Questions sur l'opportunité d'établir le droit de préemption pour les particuliers aussi bien que pour la douane. M. Amé s'explique sur l'inconvénient de la préemption pour la douane. — M. Allmayer, commissionnaire à Paris, se plaint de ce que la douane a toujours prélevé sur ses tissus les droits, non pas sur les prix d'achat de ces mêmes tissus, mais sur leur valeur, au moment de l'importation.

M. Giraudeau termine en demandant une réduction de droits sur les tissus mélangés ou le coton domine.

M. Hess pense que les droits spécifiques ne sont pas possibles dans certains cas.

Observations de M. Pouyer-Quertier : Les déposants précédents sont d'accord avec les industriels pour reconnaître la difficulté que présente la perception intégrale des droits; il ne peut admettre les reproches faits à la fabrication de Roubaix; les grands magasins ont intérêt à rechercher leur approvisionnement à des sources peu connues; de plus, le commerce de Paris, par une prime dite *quette*, écoule les articles qui présentent les plus grands bénéfices, sans se préoccuper du consommateur ni de l'industrie nationale.

Les négociants usent de leur droit, mais le consommateur paye plus, parce qu'il lui faut renouveler constamment son habillement fabriqué avec de mauvaises matières, avec des déchets.

M. Larivière répond que M. Pouyer-Quertier est mal renseigné.

M. Lefebvre, négociant et fabricant de dentelles de coton en France et en Belgique, demande la suppression du droit de 5 0/0 qui existe sur les dentelles blanches de Belgique. — Ces dentelles ne font pas concurrence à la production similaire en France, le déposant établissant une distinction entre les dentelles des Vosges et celles fabriquées en Belgique. — M. Planche indique qu'il existe, en France, une fabrication mécanique de la *valencienne* qui produit une véritable dentelle.

Les droits d'entrée s'élèvent, selon M. Allmayer, commissionnaire en filés, de 13 à 20 0/0, et non à 10 0/0, comme on l'a dit, pour certains numéros. Les tarifs proposés par les filateurs français seraient prohibitifs. Les souffrances de la filature ne sont pas moindres en Angleterre qu'en France et ne tiennent pas au traité de commerce. Les filés écrus anglais sont plus chers, mais plus réguliers et mieux apprêtés, mieux gazés; c'est ce qui les a fait adopter.

Le déposant vend, en outre, pour un million par an de fils caoutchouc qui ne se font pas en France et qui permettent aux industriels français d'exporter les U.S.S. élastiques en Angleterre. Les délais de transport

en France font perdre une somme considérable à l'industrie et au commerce.

D'après M. Emile Vatin, fabricant de tissus légers, gazés, baréges, etc., dans le Pas-de-Calais, le Nord et l'Aisne, l'industrie est obligée, en présence des changements de la mode et de la concurrence étrangère, de s'adonner à la production des tissus unis et d'abandonner les étoffes façonnées. Cette concurrence nécessite une protection pour conserver le travail national. Possibilité de protéger les dessins de la fabrique française.

Visites au Salon de 1870

Paris, 8 juin.

Avant de commencer l'étude des toiles principales exposées cette année, il nous paraît bon de rassembler nos impressions sur leur ensemble, afin d'indiquer sommairement les tendances des artistes contemporains.

Ce procédé est, de l'abord, paraître un peu excentrique, et en dehors. Mais on en reviendra, si l'on songe, que pour intéressante qu'elle soit, l'étude des individualités n'est pas tout, qu'elle demande un couronnement qui doit indiquer le but vers lequel aspire la généralité des peintres et les points de contact qu'ils ont dans leur diversité même et leur éloignement.

Ce couronnement, il nous plaît de le placer en tête de ces notes comme sommaire de ce qui suivra.

Nous voyons d'abord, chez quelques peintres, la préoccupation malheureuse de ce qu'on appelle le *style*, c'est-à-dire d'un idéal qui supprime certains développements de la nature, non qu'ils soient laids, mais parce qu'ils ne sont pas conformes à ce que ces peintres entendent par *beau*.

Cette prétention de réformer la nature nous paraît d'autant plus amusante, que ces peintres n'ont garde de faire *vrai*; pour eux, la nature existe seulement comme exemple à éviter. Ils traitent de préférence les sujets historiques, mais surtout mythologiques, ce qui leur permet, (et c'est là un des caractères de la peinture idéaliste contemporaine), de chercher partout matière à affabulation et à morale, de fourmiller en intentions, de faire acte de critique, l'esprit critique étant la dominante du moment, ce à quoi les anciens n'ont jamais songé, en traitant les mêmes sujets; les anciens, artistes véritables! Pour ces peintres encore, — sont-ce des peintres? — la couleur n'existe pas; le dessin, ils le méprisent; la perspective, l'anatomie, ils en font fi.

Peuvres idéalistes! Mœurs ambitieuses, ceux-ci, passionnés des vieux costumes, des vieux meubles et de toutes les débauches des siècles passés, peignent, qui, Rome, qui, le moyen-âge, qui, le Directoire, qui, l'Empire.

Ce sont des artistes... en archéologie.

D'autres amateurs passionnés des mièvreries modernes, peintres féroces du vêtement, de la robe, contournés, bistournés, violents de naïveté et de sentimentalisme, vrais dans une certaine mesure, mais d'une vérité incomplète, recherchent de préférence les sujets frisant l'érotomanie.

Si les figures de leurs tableaux sont parfaitement insignifiantes, il n'en est pas de même de la scène qu'ils rendent : c'est significatif et écorçant.

D'autres ne traitent un sujet, qu'autant qu'il donne matière à violence d'exécution, à éclat et à fracas.

Ce sont les fonctionnaires de l'art. Ceux-ci enfin, fabricants de paysages en chambre, de personnages jolis, mais faux, peintres fantaisistes de peinture marchande réalisent le néant absolu dans l'art.

Dans ces différentes manières de comprendre la peinture, nous ne voyons qu'une chose : la disproportion choquante du sujet et de l'exécution.

Pour les uns, l'art, c'est la peinture ascétique, anguleuse des primitifs, ou encore l'exécution molle ou nulle pour ne rien faire perdre de sa valeur à l'idée.

Pour les autres, c'est le raffinement de composition ou de couleur.

Cette recherche divergente d'un but misérable en dehors de la route, a une seule et même cause : l'agitation de la vie moderne.

L'esprit arriéré, jamais vain, bourré jusqu'à éclater de sciences, de religions, de philosophies, ne trouve de satisfaction que dans le tourment et le compliqué.

Les systèmes naissent vite dans un pareil état de choses; chaque artiste un peu indépendant a le sien.

Les limites naturelles de la peinture tendent à disparaître; les autres arts l'évassissent et y prédominent.

Nous ne blâmons pas cette théorie de la pénétration des arts les uns par les autres; nous la constatons.

Les peintres naturalistes eux-mêmes, les seuls qui devraient être vrais, parce qu'ils sont en contact continu avec la nature qu'ils étudient, ne sont pas exempts de ces précipitités.

Ils ont une prédilection marquée pour l'extraordinaire dans la nature.

Mais c'est déjà quelque chose qu'ils ne cherchent pas à l'arranger.

Dans notre prochain article, nous montrerons comment chaque peintre s'est fait son petit système, en rendant ou croyant rendre la nature.

Nous n'y chercherons pas matière à épigramme, mais seulement enseignement et étude.

Nous passerons en revue, en y insistant d'une façon toute particulière, la longue file des artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes qui, originaires du département du Nord ou y résidant, ont été admis à exposer leurs œuvres au Salon de 1870. Le champ est vaste; nous y trouverons matière à de très-intéressantes remarques sur le caractère et les tendances des représentants et des survivants de l'art flamand en 1870, dans la Flandre française.

ALBERT HERCIER.

Chronique locale & départementale

De nouveaux renseignements nous font croire que les élections pour le conseil d'arrondissement ne donneront lieu à aucune lutte à Roubaix. Si nous sommes bien renseignés, bœuf de nos concitoyens qui devait, disaient, être opposé à M. Siegh-Pin dans le Canton-Ouest, aurait déclaré, ce matin même, qu'il ne se présenterait pas.

Le jour du scrutin est maintenant trop proche pour qu'une autre candidature puisse se produire avec quelque chance de succès.

Dans le Canton-Sud de Tourcoing, M. Jules Laurent, manufacturier, conseiller général sortant, a rencontré pour compétiteur M. Hasebroucq, ancien notaire. La lutte est vive et le résultat fort incertain.

Quels que puissent être les griefs des électeurs qui ont cru devoir susciter la candidature de M. Hasebroucq, il nous semble que la ville de Tourcoing ne saurait, sans injustice, méconnaître les grands et nombreux services que lui a rendus et que peut lui rendre encore, le président de sa Chambre consultative.

La Chambre de Commerce de Lille se réunira le vendredi 10 juin, à sept heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprendra les objets suivants :

- 1° Enquête parlementaire sur le régime économique (questionnaire de la laine);
- 2° Avis à émettre sur l'érection de la Chambre consultative de Roubaix en Chambre de commerce;
- 3° Distribution du huitième volume des archives;
- 4° Objets divers.

L'Echo du Nord se plaint avec raison des conditions déplorables dans lesquelles se fait le service télégraphique :

« Les dépêches de l'Agence Havas, déposées à Paris à midi et une heure ne nous arrivent presque jamais, dit ce journal, avant quatre ou cinq heures, c'est-à-dire quand le journal est sous presse, quatre heures pour franchir électriquement 50 lieues !!!

travagante... De grâce, épargnez-moi le reste, interrompit en riant la baronne.

Et elle fixa sur son mari un de ces regards féminins qui ressemblent à des points d'interrogation.

— J'ai eu peur un moment... Dame! un fou... Heureusement, c'est une folie douce.

— Un fou?

— Hélas!

— Qui donc? Qui ça? Expliquez-vous! demanda Geneviève en frappant l'une contre l'autre, avec un geste de mutine impatience, ses jolies petites mains dégingandées.

— Qui ça? Parbleu! ce pauvre Francis.

— Francis?

— Oui, maître Hébrard, mon avocat d'Aulas... Imaginez-vous que j'étais fort paisiblement installé dans mon cabinet, les pieds sur les chenets, lisant le *Moniteur*, quand ce pauvre diable s'est présenté chez moi... Habit noir, cravate blanche, ce costume m'a bien un peu surpris à l'heure matinale qu'il était. Mais quoi! un avocat d'Aulas n'est pas tenu, on fait de toilette, à plus de goût qu'un notaire de Paris. Je l'ai cordialement accueilli, comme d'habitude, et il s'est mis en face de moi. Naturellement je l'ai questionné avec intérêt sur ce qui se passe là-bas. « Les récoltes se présentent-elles bien, cette année?... Allez, tant mieux! L'Empereur sera bien content... Et les esprits? tous jours calmes, n'est-ce pas? — Allons,

tant mieux, tant mieux! L'Empereur sera bien content... Et mes chers électeurs, et leurs petites affaires, et leur précieuse santé! Allons, tant mieux, tant mieux! L'Empereur... non, c'est moi qui en suis heureux. Et leurs fils, et leurs femmes, et leurs filles, et leurs neveux, et leurs cousins, et vous même, cher monsieur Francis? Quel bon vent vous amène? — Ah! ma chère, qu'ai-je dit là? Patatras!... Pouvais-je me douter de la tuile, de l'ardoise, du pavé qui allait me tomber sur la tête? A cette question, maître Hébrard s'est levé avec la soudaineté mécanique d'un automate poussé par un ressort, et s'approchant de moi d'un air solennel :

« — Monsieur, m'a-t-il dit à brûle-pourpoint, comme il m'eût tiré un coup de pistolet en plein visage, ma démarche est bien ambitieuse sans doute; mais l'amour paternel donne de la force aux plus faibles, de l'audace aux plus timides. Marcelle, monsieur, est un ange, et mon fils l'aime de tout son cœur. Vous connaissez Paul; vous connaissez sa famille, — pauvre, mais honnête. J'ai l'honneur de vous demander pour lui la main de mademoiselle votre fille. »

Geneviève écoutait son mari avec une stupeur mêlée d'inquiétude. Sa finesse féminine se refusait à voir dans cette démarche insolite, bizarre, un acte de folie; elle soupçonnait là-dessous un mystère dont elle cherchait vainement à deviner le mot et qui l'effrayait.

Les menaces de Wilfrid bourdonnaient confusément à son oreille; le souvenir de Fernand éveillait en elle des remords qui se transformaient en vagues terreurs; elle sentait, enfin, sans parvenir à démêler le fil de l'intrigue, que le naif avocat de province n'était qu'un instrument entre des mains inconnues.

— Vous représentez-vous bien la scène? reprit le baron. Cet animal-là, grave dans sa démarche, sérieux dans son discours comme un mulet à qui l'année de Balaam aurait communiqué le don de la parole; — moi, me rattachant, me requoquillant dans mon fauteuil et jetant du côté de la porte des regards éfarés. Un instant, j'ai craint que cet aliéné ne se jetât tout à coup sur moi, en criant : « Ta fille ou la vie! Grâce au ciel, il n'était pas aimé, et la porte était restée ouverte!... »

Rassuré de ce côté, je lui ai répondu que sa démarche était le plus flatteur et le plus délicat témoignage de satisfaction qu'un électeur pût donner à son député, et que je lui en garderais une reconnaissance éternelle; mais que, malheureusement... ah! bien malheureusement pour Marcelle et pour nous... il arrivait trop tard... Des engagements antérieurs, et cætera, et cætera... Vous êtes une mère de famille trop intelligente et trop expérimentée pour ne pas compléter la formule.

— Et là-dessus? demanda la baronne.

— Là-dessus, il m'a déclaré que mes regrets n'égaleraient jamais les siens

— impertinent! — et qu'il était persuadé que son fils aurait fait le bonheur de Marcelle. Puis, après quelques minutes de conversation, il m'a amicalement tendu la main, m'a appelé son cher ami, comme si nous avions gardé ensemble, toute notre vie; MM. les électeurs des Hautes-Cévennes; il s'est enfin retiré en protestant de son dévouement et en m'annonçant une nouvelle visite avant son départ pour le Midi.

A ce moment, Marcelle entra chez la baronne. Elle venait la prendre pour aller au bois. A la vue de son père, qu'elle ne s'attendait pas à rencontrer, elle courut avec un élan de joie enfantine se jeter dans ses bras et lui offrit son front à baiser.

— Sois la bienvenue, lui dit celui-ci en souriant; nous parlions justement de toi, chère enfant, ta mère et moi. Sais-tu que tu es fort recherchée? Un parti magnifique s'est offert aujourd'hui.

— Ah! fit gaiement Marcelle, sans paraître prêter grande attention à cette ouverture.

— Oui, ma fille... et que cette épreuve vous enseigne, mademoiselle, en ce siècle démocratique, la modestie et le respect des immortels principes de 1789! Le fils du Démosthènes d'Aulas, M. Paul Hébraud, sollicite ta main.

Le baron, qui s'attendait à une explosion de rires et d'ironie, s'arrêta tout court en s'apercevant que sa fille, bien loin de rire aux éclats, ne sourcillait

point, et que ses jolies joues roses s'étaient colorées d'une rougeur subite.

— Oh! ne te fâche pas, lui dit-il, trompé sur le sens et le motif véritables de cette émotion. L'outrecuidance est grande, j'en conviens, mais elle me paraît, au fond, plus amusante qu'offensante. Il y a là pour nous un sujet de plaisanterie plutôt que de confusion et de colère.

— Mais, mon père, répondit Marcelle d'une voix calme et ferme, je ne vois dans tout cela ni offense ni motif de colère.

— Alors pourquoi bien ris-tu pas comme nous?

— C'est que je n'y vois pas non plus motif de raillerie.

Son air sérieux et le ton résolu avec lequel elle prononça ces derniers mots mirent fin à la conversation.

Comme sous l'impression de la même pensée, le baron et sa femme avaient rapidement échangé un regard.

— La voiture nous attend, dit madame d'Anglais à sa fille, et l'heure passe.

Le soir même, au bal chez la duchesse de Privezac, un des salons les plus fermés du faubourg Saint-Germain, la première personne que le baron reconnut en entrant fut celle qui à coup sûr il s'attendait le moins à rencontrer dans cette maison d'un accès si difficile que l'honneur d'y être admis équivalait presque, dans le monde parisien, à un titre de noblesse.

(La suite au prochain numéro.)